

Rapport annuel

SIE DES MONTS DE VILAINE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2016

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 4
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNES..... 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 6
 - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 8**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 8
 - FRAIS D'ACCES AU SERVICE..... 8
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 13
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....14**
 - QUALITE DE L'EAU 14
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 14
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 15
 - PERFORMANCE DU RESEAU 17
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 18
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE19**
 - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE..... 19
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB 19
 - ETAT DE LA DETTE..... 19
 - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE..... 19
 - AMORTISSEMENTS REALISES 20
 - PRESENTATION DES PROJETS..... 20
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE21**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 21
 - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 21

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le 1^{er} Janvier 2016, les SIE de Haute Vilaine et de Montautour se sont regroupés pour former une nouvelle entité qui se nomme le SIE des Monts de Vilaine.

Le SIE DES MONTS DE VILAINE regroupe les communes de BALAZE, BREAL-SOUS-VITRE, CHATILLON-EN-VENDELAIS, ERBREE, LA CHAPELLE-ERBREE, MONDEVERT, MONTAUTOUR, PRINCE, et SAINT-M'HERVE.

Elle dessert partiellement VITRE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

10 300 habitants

Population en vigueur en 2016 (données Insee 2013 - Décret N° 2015-1851 du 29 décembre 2015) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Suite au regroupement du 1^{er} Janvier 2016, chaque entité d'origine conserve son contrat d'affermage.

Secteur de Haute Vilaine

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Secteur de Montautour

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2011	Exploitation : Télérelève des compteurs d'eau. Substitution de la neutralité Modification du règlement du service d'AEP Substitution d'indices de révision.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client (secteur Montautour)
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des canalisations <6m (secteur Haute vilaine), des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, du génie civil (secteur Haute vilaine),
Renouvellement	du génie civil, des branchements (secteur Haute vilaine),

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	
d'Import	SYMEVAL				
d'Export	SIE DE VAL D IZE				Accord non formalisé
d'Import	LA GRAVELLE				Accord non formalisé

■ RESSOURCES EN EAU

Le 1er Janvier 2016, les SIE de Haute Vilaine et le SIE de Montautour se sont regroupés pour former une nouvelle entité qui se nomme SIE des Monts de Vilaine. Le présent RPQS concerne la nouvelle entité sur l'ensemble de l'année 2016. Pour avoir un historique des performances sur plusieurs années, les données des 2 SIE d'origine ont été consolidées pour les années 2012 à 2015.

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Forage de La Baronnerie PRINCE	20	73 030	74 040	+1,38 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 27/05/2005
Puits des Aulnais PRINCE	9	16 230	14 360	-11,52 %	
Puits de Méjanot PRINCE	6	54 350	48 170	-11,37 %	
Puits de La Guérinière MONTAUTOUR	20	99 630	122 202	+22,66 %	Respect de l'autorisation de prélèvement
Total des prélèvements [m³]		243 240	258 772	+6,39 %	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Usine de Traitement La Baronnerie PRINCE	800	137 000	123 297	-10,00 %	
Usine de Traitement La Guérinière MONTAUTOUR	300	99 720	114 819	+15,14 %	
Total produit [m³]		236 720	238 116	+0,59 %	

Le rendement de l'usine La Baronnerie est en 2016 de 90% en baisse par rapport à 2015 (95%).

Le rendement de l'usine La Guérinière est en 2016 de 94% en baisse par rapport à 2015 (100%).

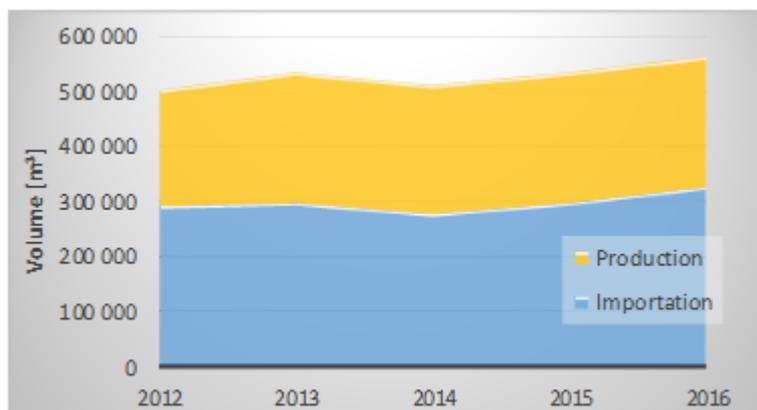
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
SYMEVAL	299 310	325 854	+8,87 %	99,90 %
LA GRAVELLE	333	313	-6,01 %	0,10 %
Total import [m³]	299 643	326 167	+8,85 %	100,00%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation	Part 2016
Ressources propres	236 720	238 116	+0,59 %	42,17 %
Importations	299 643	326 167	+8,85 %	57,83 %
Total général	536 363	564 283	+5,21 %	100,00%

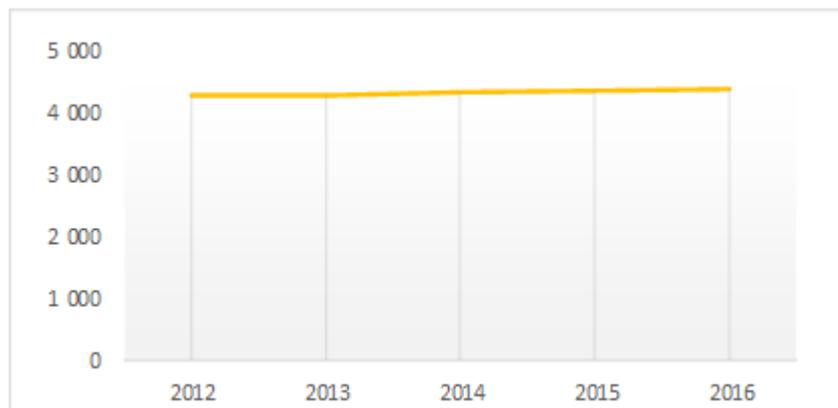
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnés	4 368	4 407	+0,89 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

BALAZE	948
BREAL-SOUS-VITRE	291
CHATILLON-EN-VENDELAIS	778
ERBREE	706
LA CHAPELLE-ERBREE	286
MONDEVERT	328
MONTAUTOUR	132
PRINCE	196
SAINT-M'HERVE	598
VITRE	144
Total des abonnés	4 407

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2015	2016	Variation
Volume produit	236 720	238 116	+0,59 %
Volume importé	299 643	326 167	+8,85 %
Volume exporté	-3 430	-7 270	+111,95 %
Volume mis en distribution	532 933	557 013	+4,52 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	411 143	444 970	+8,23 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	411 143	444 970	+8,23 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **101 m³ par an**. Elle était de 94 m³ en 2015.

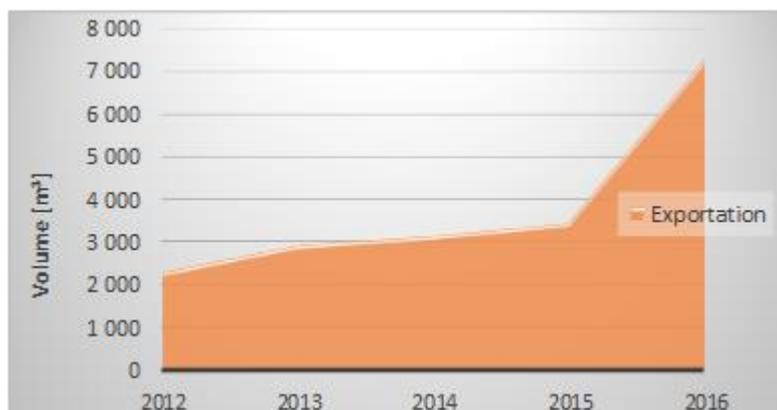
- Evolution des volumes vendus aux abonnés



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]	Variation 2015/2016
SIE DE VAL D IZE	3 430	7 270	+111,95%
Volume total exporté	- 3 430	- 7 270	+111,95%

- Evolution des volumes exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	432,55	432,0	-0,13%

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
02/11/2016	fixation du tarif de l'eau 2017 (surtaxe syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1er janvier 2017, la formule d'indexation appliquée au secteur de Haute Vilaine conduit à une variation de +17,3 % par rapport aux tarifs de base.
Et la formule d'indexation appliquée au secteur de Montautour conduit à une variation de +18,5 % par rapport aux tarifs de base.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 34,84 € H.T sur le secteur de Haute Vilaine et de 35,20 € H.T sur le secteur de Montautour.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017
Redevance de pollution domestique	0,300	0,300

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR HAUTE VILAINE toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,96	26,98	+0,07 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,3593	1,2978	-4,52 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	1,1023	1,0398	-5,67 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	1,1023	1,0398	-5,67 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	1,1023	1,0398	-5,67 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,00	43,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,79	0,80	+1,27 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	0,79	0,74	-6,33 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,47	0,42	-10,64 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,38	0,38	0,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

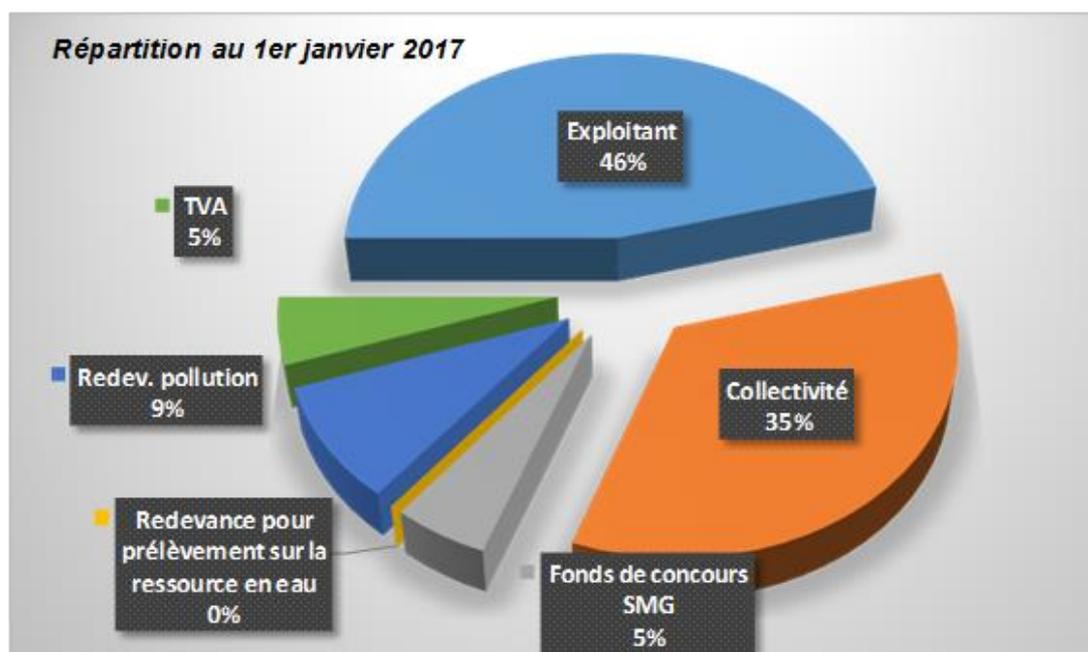
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	190,08	182,72	-3,87 %
Collectivité	137,80	139,00	+0,87 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	21,14	20,80	-1,61 %
Total [€ TTC]	405,42	398,92	-1,60 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,88 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

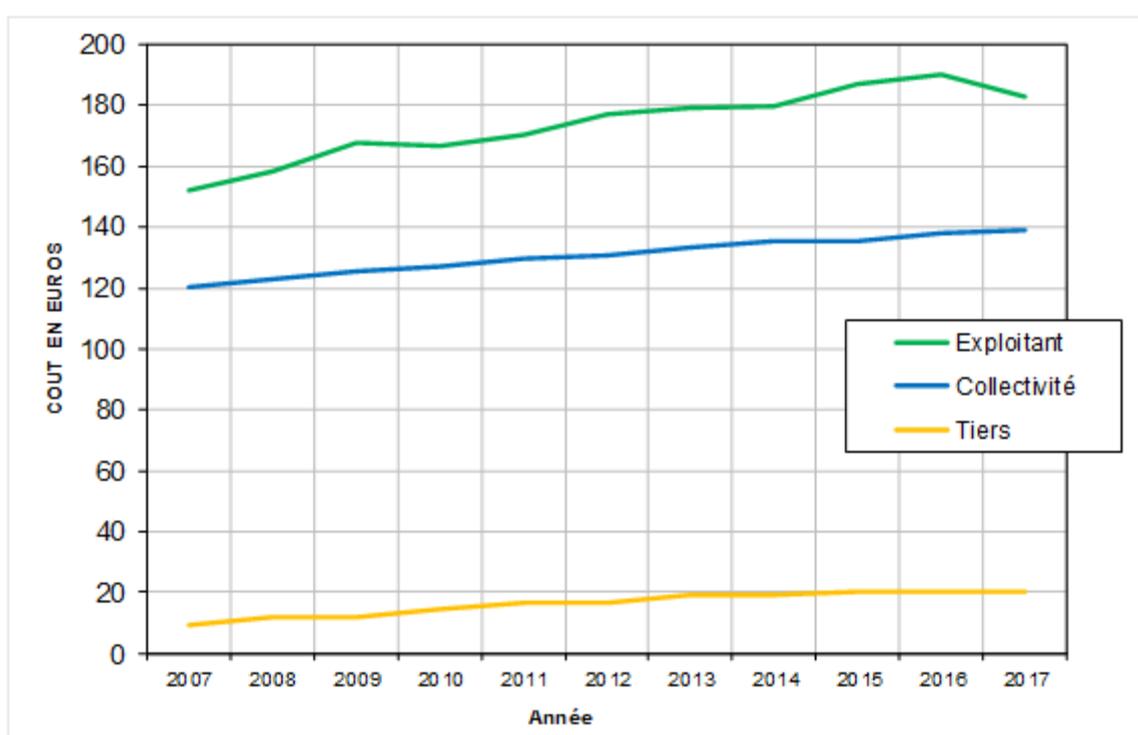
3,32 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	152,28	120,33	9,12	281,73
2008	158,28	123,02	12,00	293,30
2009	167,81	125,49	12,00	305,30
2010	166,48	126,80	14,40	307,68
2011	170,14	129,60	16,80	316,54
2012	176,90	130,50	16,80	324,20
2013	179,09	133,40	19,20	331,69
2014	179,91	135,60	19,20	334,71
2015	186,98	135,60	20,40	342,98
2016	190,08	137,80	20,40	348,28
2017	182,72	139,00	20,40	342,12



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+21,44 %** depuis le début 2007 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007-2017	+19,99 %	+15,52 %	+123,68 %	+21,44 %

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MONTAUTOUR toutes taxes et redevances comprises

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,54	29,63	+0,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,0248	1,0110	-1,35 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	0,7888	0,7740	-1,88 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,7888	0,7740	-1,88 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m ³)	0,7888	0,7740	-1,88 %
	N° 5 (au-delà de 3 000 m ³)	0,7888	0,7740	-1,88 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,00	43,00	+2,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,79	0,80	+1,27 %
	N° 2 (201 à 500 m ³)	0,47	0,52	+10,64 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,36	0,41	+13,89 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m ³)	0,36	0,38	+5,56 %
	N° 5 (au-delà de 3 000 m ³)	0,33	0,38	+15,15 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0256	0,0243	-5,08 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

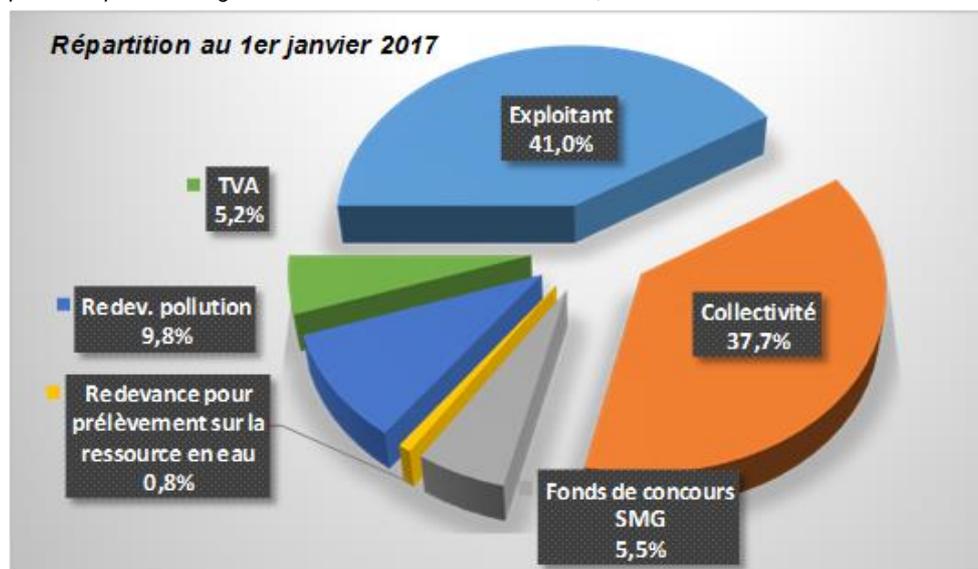
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	Variation
Exploitant	152,52	150,95	-1,03 %
Collectivité	136,80	139,00	+1,61 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,07	2,92	-4,89 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,18	19,21	+0,16 %
Total [€ TTC]	367,97	368,48	+0,14 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,22 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

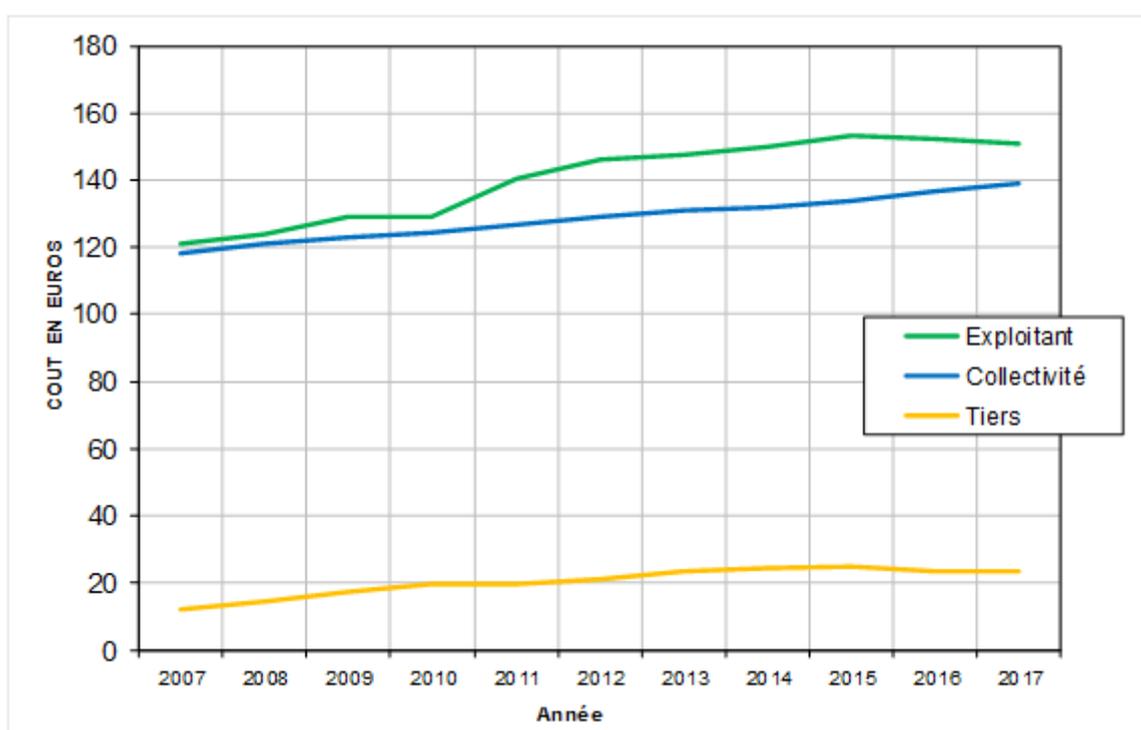
3,07 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007	121,17	118,44	12,14	251,75
2008	124,08	120,82	14,54	259,44
2009	129,22	122,85	17,23	269,30
2010	129,10	124,41	19,63	273,14
2011	140,40	126,83	19,88	287,11
2012	145,95	129,28	21,12	296,35
2013	147,61	130,85	23,52	301,98
2014	149,87	132,05	24,38	306,30
2015	153,37	133,60	25,01	311,98
2016	152,52	136,80	23,47	312,79
2017	150,95	139,00	23,32	313,27



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+24,44 %** depuis le début 2007 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2007-2017	+24,58 %	+17,36 %	+92,09%	+24,44 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	450 863,86 €	470 881,76 €	+4,44 %
dont abonnements	179 097,50 €	187 930,50 €	+4,93 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-1 771,66 €	- 3 402,94 €	-92,07 %
Recettes de volume exporté	1 131,90 €	1 268,20 €	+12,04 %

Total recettes de vente d'eau	450 224,1 €	468 747,02 €	+4,11 %
--------------------------------------	--------------------	---------------------	----------------

Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	7 409,69 €	7 450,13 €	
Produits financiers	-	29,51 €	
Subvention d'investissement	-	49 785,13 €	
Régularisation Py (part " importation-production")	-31,76	11 746,59 €	

Total des recettes	457 602,03 €	537 758,38 €	
---------------------------	---------------------	---------------------	--

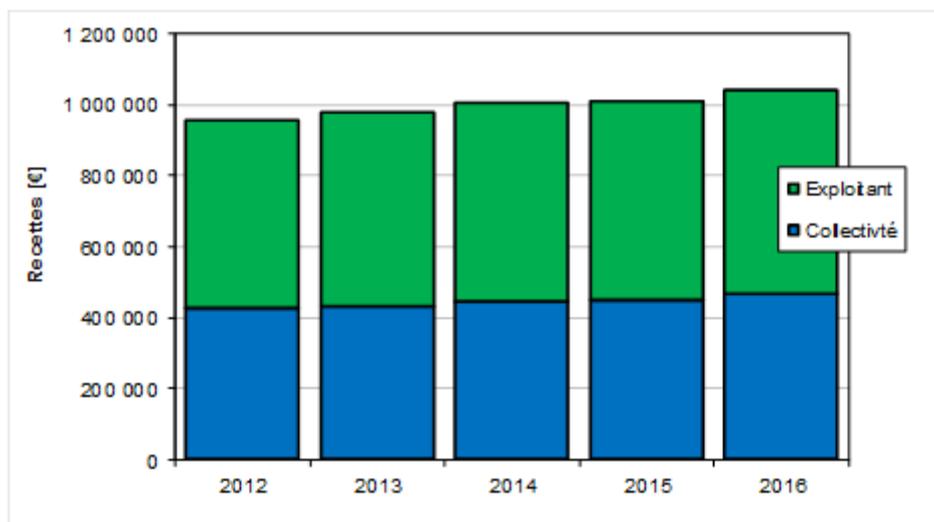
• Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	555 897,26 €	570 010,20 €	+2,54 %
dont abonnements	126 712,48 €	126 835,20 €	+0,09 %
Recettes de volume exporté	2 512,13 €	3 149,79 €	+25,38 %

Total recettes de vente d'eau	558 409,39 €	573 159,99 €	+2,64 %
--------------------------------------	---------------------	---------------------	----------------

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	31,76 €	- 11 746,59 €	

Total des recettes	558 441,15 €	561 413,40 €	
---------------------------	---------------------	---------------------	--



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	41	100 %
Conformité physico-chimique	41	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Haute Vilaine (Import SYMEVAL)	9,5 [3,4 – 17,1]	Traces	? Source : SAUR
UDI Montautour / Guérinière (Montautour et Chatillon en Vendelais)	35,0 [29,7 – 39,7]	<seuils de détection	0,3 Réservoir de Montautour Source : SAUR
UDI Montautour / La Grange (Balazé)	11,4 [3,8 – 18,7]	Traces	[1,2 – 2,9] Import Symeval Source : VEOLIA
UDI Montautour / Princé (Chatillon en Vendelais, Princé et St M'Hervé)	33,2 [3,5 – 41,4]	<seuils de détection	0,5 Réservoir de Princé Source : SAUR

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 12 et 49 µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forage de La Baronnerie-Aulnais-Mejanot

→	100 %	Arrêté préfectoral du 27 mai 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% est admis	100 %
---	-------	--	-------

Puits de La Guérinière

→	80 %	Arrêté préfectoral du 14 décembre 1982 est en cours de mise en œuvre. Aucune surveillance annuelle n'est mise en œuvre. Un indice de 80% est admis	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis SYMEVAL

→	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis LA GRAVELLE

→	80 %	L'import vient du réservoir de la Touche (SIAEP de Loiron - 53) qui est alimenté par 2 stations de production les Fauvières et les Germendières. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
84 %	84 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

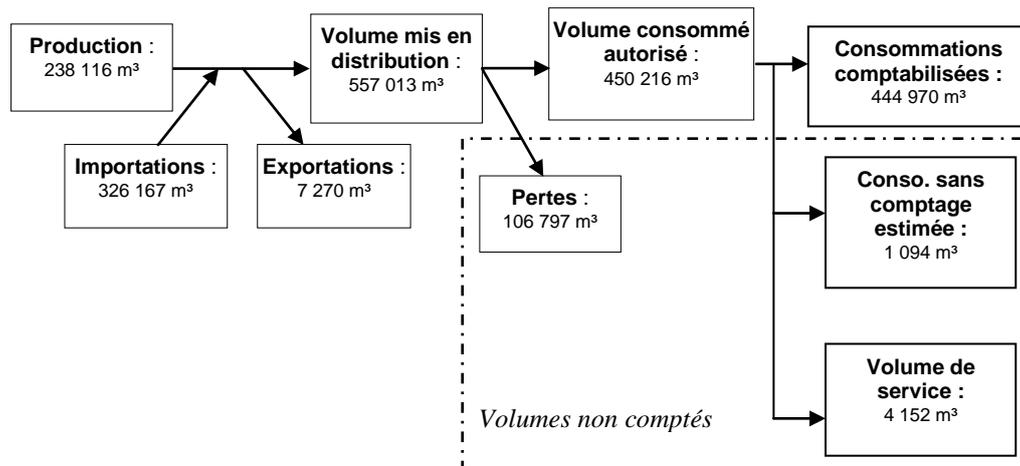
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 094 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 152 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	82,2 %	77,5 %	83,4 %	78,1 %	81,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,59	0,78	0,55	0,77	0,71

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,57	0,76	0,54	0,74	0,68

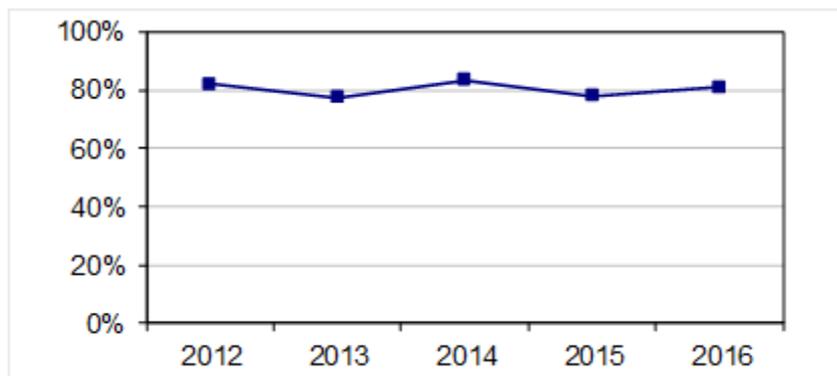
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

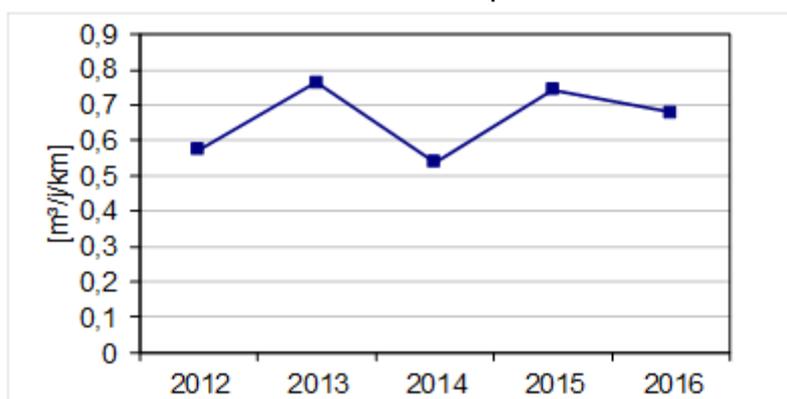
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,6	2,6	2,7	2,6	2,9
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,770	0,118	1,311	2,286	0,643
% de renouvellement du réseau	0,23%	0,02%	0,30%	0,53%	0,14%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,24 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **5,128 km**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Marchés à bons de commande 2014 Secteur Montautour	2 097 €	
Marchés à bons de commande 2015 Secteur Montautour	227 633 €	49 785 €
Marchés à bons de commande 2014 Secteur Haute Vilaine	916 €	
travaux societe fermière 2015	958 €	
Marchés à bons de commande 2016	6 943 €	
travaux societe fermière 2016	1 311 €	
Périmètre de protection	8 627 €	
Total des travaux payés	248 484 €	49 785 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2016 est de 4 451.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	938 928,79 €	1 037 918,80 €
Remboursements au cours de l'exercice	94 813,60 €	644 432,67 €
dont en intérêts	42 440,72 €	56 571,19 €
dont en capital	52 372,88 €	587 861,48 €

Le remboursement de capital important en 2016 s'explique par un rachat de 3 emprunts.

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014	2015	2016
Durée d'extinction de la dette	3,6 ans	5,4 ans	3,8 ans	4,1 ans	3,8

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	196 650,99 €	231 241,40 €	304 394,47 €	243 243,42 €	254 184,78 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS**

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
canalisation Princé	300 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015	2016
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016
	-	-